

1. EDITORIAL

Les textes fondateurs à l'origine des principes qui régissent le fonctionnement de la Prévention Spécialisée ainsi que les lois affirmant et confirmant sa place dans les Politiques publiques de la Protection de l'Enfance, accompagnent les équipes de l'OPI dans leur démarche éducative. Le travail se réfléchit et s'organise dans le respect de ces principes et du cadre légal, permettant aux équipes de se fixer des objectifs et d'en faire l'évaluation. **Depuis le glissement de compétence en 2017 de la Prévention Spécialisée du Département vers l'Eurométropole de Strasbourg, cette mission est mise en œuvre en toute transparence et en toute confiance avec le service rattaché à notre établissement.**

« Notre action se situe prioritairement dans le champ de l'action éducative. Cette option induit l'essentiel de nos outils et de nos démarches. Elle nous amène aussi à revendiquer une intervention dans la durée, dans la mesure où la qualité du message que nous transmettons est directement liée à la qualité que nous pouvons nouer avec les populations de nos territoires d'intervention ». Projet d'établissement OPI 2022-2026.

Intervenant dans 10 des 18 QPV de l'Eurométropole les équipes l'OPI sont localisées à la cité de l'III (Quartier de la Robertsau), au Guirbaden à Bischheim, à l'Elsau, à Koenigshoffen (2 QPV) et à la Montagne Verte (2 QPV) à Ampère (Neudorf), au Port du Rhin et au Neuhof.

Les habitants de ces quartiers restent, pour beaucoup, confrontés à des difficultés importantes qui génèrent une aggravation de leur précarité. Dans ce contexte social difficile, les équipes se sont attachées à assurer une présence régulière au plus près de la vie des habitants avec des projets qui prennent appui d'une part sur des demandes exprimées et d'autre part sur un certain nombre de besoins repérés. Notre action ne se résume pas uniquement par la notion de solidarité rattachée à une mission sociale ou de valeurs associatives. Les salariés de l'OPI sont traversés par la notion « d'attachement social », telle que Serge PAUGAM¹ le décrit, avec pour fondement la protection (compter sur) et la reconnaissance (compter pour)

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

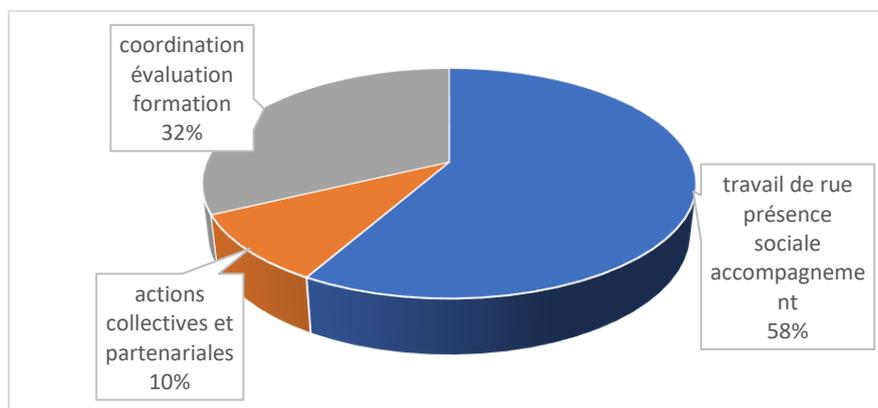
L'ACTIVITE

Sur le terrain, notre intervention se traduit par plus de 2100 personnes issues de nos territoires d'intervention, avec qui nous sommes en contact et qui sont en mesure de nous solliciter pour un accompagnement. Prêt de 1000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement et enfin nous avons noué des relations avec plus de 120 partenaires (organisations, établissements, services et associations) acteurs des politiques publiques en matière d'éducation, d'insertion et de protection de l'enfance.

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|-------|-------|-------|
| EFFECTIF AU 31 DECEMBRE | 34.80 | 34.30 | 28.75 |
| NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 898 | 942 | 939 |

¹ Serge PAUGAM L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine (éd. Du Seuil, 2023)

DECOUPAGE DU TEMPS DE TRAVAIL 2023



L'ensemble des salariés de l'OPI a réalisé un total de 36 067 heures de travail sur le terrain dont 3 850 heures pour l'administration et la Direction (ne sont pas comptabilisés les arrêts et congés)

Les temps de réunions, de préparation et de régulation à l'interne ou avec les partenaires ont connu une baisse en 2023 au profit de la présence auprès du public.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Le temps de formation collective cette année s'est intitulé « Penser les conditions de l'émancipation dans l'accompagnement des publics » 16 salariés ont pu en bénéficier. A l'issue de cette formation un groupe de réflexion sur le pouvoir d'agir s'est spontanément mis en place entre certains salariés.

Les deux réunions générales ont réuni l'ensemble des salariés sur les points liés à l'évaluation externe et le nouveau découpage des QPV.

La sortie « fond de rencontre » a emmené un groupe visiter l'Alsace du nord sur le liedit « le chemin des cimes ».

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Le décrochage scolaire est l'une des principales préoccupations des équipes de l'OPI, sachant que « 17% des jeunes de 15-17 ans résidant dans le parc social en QPV ne sont plus scolarisés, soit 5 points de plus que dans l'agglomération Strasbourgeoise. Cette part varie par exemple à 34% pour le Port du Rhin. Près de 3 jeunes de 18-24 ans sur 4 résidant dans le parc social en QPV ne sont plus scolarisés soit 24 points d'écart avec l'Eurométropole ». Ces chiffres sont en corrélation avec des comportements repérés de certains enfants qui questionnent les professionnels particulièrement au sein de l'institution scolaire.

Nous continuons d'observer un net rajeunissement des jeunes auprès desquels nous intervenons sur des questions de l'irrespect, la violence voire des passages à l'acte. Ceux-ci sont pris dans des situations familiales compliquées par la lisibilité de la place qu'occupent les adultes et les enfants dans la cellule familiale. Au regard des situations, les réponses administratives ou de droit commun peinent à s'adapter aux contraintes n'incluant que partiellement l'écosystème du jeune sur le territoire.

A ce titre toutes nos équipes participent au Programme de Réussite Educative (PRE) porté par la caisse des écoles. Nous intervenons dans les équipes pluridisciplinaires de décision et dans l'accompagnement de certaines situations. Nous apportons notre connaissance des situations, qui permet de replacer l'intervention des accompagnateurs du PRE dans un contexte global, qui prend en compte les difficultés familiales et sociales.

L'insertion socio-professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi est une autre priorité de OPI. En effet, « 35% des jeunes de 16-24 ans résidant dans le parc social en QPV ne sont ni en emploi, ni en formation, soit un ratio 2 fois supérieur à celui de l'agglomération. Cette part varie de 20% pour le Marais (48 jeunes) à 57% pour le Port du Rhin (71 jeunes) ».

Nos diagnostics ont mis en lumière que pour les personnes très éloignées de l'emploi les réponses de droit commun n'ont pas le résultat escompté. Aussi sommes-nous engagés depuis plus d'une décennie dans des expérimentations comme le Dispositif d'Accompagnement Collectif et Individuel de Proximité (DACIP), en partenariat avec les centres socio-culturels du Neuhof et de Koenigshoffen. Fort de notre expertise, nous avons accepté de nous associer aux consortiums des dispositifs comme FOCALÉ expérimentations développée dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences de l'Etat, jusqu'en mai 2023, porté par la Maison de l'Emploi et en 2023 au dispositif EMERGENCE porté par l'Atelier en direction des jeunes éligibles au Contrat d'engagement jeune renforcé.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Outre notre participation à ces dispositifs, nous perpétons la collaboration avec le dispositif Opali-Ne né de la collaboration entre trois établissements l'OPI, ALT et Ithaque. Le travail consiste à soutenir de manière ponctuelle les professionnels d'ALT dans des séquences de travail de rue. Notre connaissance du territoire leur permet une immersion plus rapide et la connaissance du public leur permet une mise en lien instantanée. Ces rencontres contribuent à une meilleure connaissance des actions mutuelles et par exemple de planifier les séquences de ramassage des seringues au square Hilsz dans une démarche de réduction des risques.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Le Centre Éducatif et Sportif que nous déployons dans le cadre du dispositif « cité éducative » à l'Elsau est destiné aux collégiens déscolarisés ou en risque de déscolarisation du **Collège Hans ARP**. Son action vise au retour de l'élève dans un cursus scolaire normal, tout en lui permettant d'intégrer des repères et des codes sociaux.

L'objectif de cet important projet que nous avons initié, est d'accompagner des décrocheurs scolaires, de développer des compétences, des savoir-être, et savoir-faire. Nous utilisons comme support des temps d'activités sportives et éducatives pour ces élèves ayant connu un parcours difficile, marqué par l'échec scolaire et qui manifestent une certaine défiance vis-à-vis de l'école. La démarche éducative vise in fine à construire un projet d'avenir qui s'inscrit dans le parcours scolaire. 141 élèves ont pu bénéficier de notre soutien en 2023.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

Pas moins de **36.000 heures** ont été effectuées (hors congés et absences pour maladie). 68% du temps de travail des équipes de Prévention Spécialisées a été en lien direct avec les personnes et les partenaires. Les 32% d'heures restantes ont été dédiées à l'organisation les temps de rencontres inter équipes ont encore été nombreux et la commission de suivi du plan

d'amélioration mise en place dans le cadre du projet d'établissement s'est réunie à sept reprises. Les sujets traités ont été :

- Personnaliser l'accompagnement des jeunes
- Le droit au recours des personnes
- L'organisation du fond documentaire
- La préparation à l'évaluation externe.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité

Lors du dernier trimestre 2023 l'ensemble des salariés de l'OPI a été formé à l'outil MS Qualité déployé dans toutes les unités. Chaque application nécessite un temps de prise en main et d'adaptation par les utilisateurs. En 2024 les équipes de l'OPI réactualiseront le document unique d'évaluation des risques professionnel (DUERP) par ce biais. Ils pourront aussi renseigner les fiches d'évènement indésirable (FEI) de manière facilitée, fiches pour lesquelles le traitement aura une meilleure traçabilité. D'ores et déjà l'onglet « documents » offre à l'ensemble du personnel de l'ARSEA un accès à une littérature informative et réglementaire spécifique à notre champ d'intervention et à notre mission.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

La commission de suivi du plan d'amélioration du projet d'établissement s'est réunie le 12 octobre 2023 autour de la question de l'éthique à l'OPI. Il en ressort que l'éthique est habituellement évoqué et traité dans les réunions de service et les Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP). L'évolution des prises en charge nous renseigne sur la capacité d'adaptation des professionnels aux changements sociétaux auxquels sont confrontés les jeunes.

Nous avons pris un temps pour parler de nos pratiques d'accompagnement et réinterroger leur contenu. Il en ressort que les demandes exprimées dans l'urgence enferment les professionnels dans une injonction paradoxale qui contraint au non-respect de la prise en compte du temps et du rythme de la personne accompagnée. Souvent l'équipe vient en soutien à la compréhension et au respect de la démarche d'accompagnement. A l'issue des échanges, la commission avec l'aide du service communication de la direction générale, a ainsi pu produire un dépliant de recours aux droits à destination des personnes qui pensent que les éducateurs de l'OPI ne respectent pas leur intégrité. Les modalités de transmission du document ont fait l'objet d'une inscription dans la procédure en lien avec le parcours d'accompagnement.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des événements indésirables**

Nous n'avons pas enregistré d'évènement indésirable en 2023.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

Aucune plainte de jeunes ou de familles accompagnés nous est parvenue en 2023, nous tenons à disposition des personnes qui auraient le sentiment de ne pas être entendues dans leur demande, un dépliant qui les informe des recours possibles.

- **Autres aspects de la gestion des risques**

En 2023 nous avons élaboré un plan de continuité de l'activité (ou plan bleu) qui constitue le **plan** global de gestion des risques médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles d'impacter nos territoires d'intervention. A l'OPI sa mise en œuvre engage notre mobilisation sur 3 actions :

- 1 action de relais de l'Etat sur les territoires en informant les habitants sur la conduite à tenir.

- 2 actions d'aide aux habitants les plus vulnérables dans l'accès aux produits de première nécessité.
- 3 actions de remplacement des salariés des structures de l'ARSEA afin de garantir la continuité des prises en charges.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Comme chaque année au mois de mars le rapport d'activité 2022 de l'OPI a été transmis aux autorités de tarification accompagné du compte administratif N-2.

En octobre les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont été destinataires du projet des services 2024 et du budget afférent.

En fin d'année 2023 nous avons réactualisé les DUERP dans chaque unité de travail.

La procédure dite « fiche du Parcours d'Accompagnement Educatif et Social » a évolué par l'ajout d'un droit de recours à des personnes qualifiées pour les personnes accompagnées par nos services.

Une procédure « urgence attentat » a été créée sur le site le Magellan, siège de l'OPI et des services d'Espérance et du SIS afin de prévenir et réagir à de potentielles intrusions.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Para médical | Médical | Services Généraux |
|------------------|--------------|-------------|---------------|--------------|--------------|----------|-------------------|
| CDI | 26.05 | 4 | 1.80 | 20.25 | 0 | 0 | 0 |
| CDD temporaire | 1.70 | 0 | 0 | 1.70 | 0 | 0 | 0 |
| CDD remplacement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats aidés | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Maitres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 28.75 | 4 | 1.80 | 22.95 | 0 | 0 | 0 |

- En 2023, le conventionnement avec l'Eurométropole de Strasbourg a financé pour la partie Prévention Spécialisée à l'ARSEA 27.6 équivalents de temps de travail (ETP).

- L'Etat, suite aux mesures annoncées lors du comité de suivi du comité interministériel des villes (CIV) à Grigny le 29 janvier 2021 a mis en place les bataillons de la prévention. Cette mesure a fait l'objet d'un financement de trois postes d'éducateurs en CDD pour l'OPI.

- Notre participation au consortium du dispositif FOCALÉ porté par la Maison de l'Emploi qui s'est terminé fin mai 2023 nous a permis de financer deux postes de référentes et un poste de coordinateur sur une période de trois ans.

- par notre proposition à étendre le DACIP à Lingolsheim nous avons créé un poste d'éducatrice dans cette commune.

- Un autre poste est financé par notre participation au dispositif EMERGENCE porté par l'Atelier, qui concerne des jeunes éligibles au Contrat d'Engagement Jeune Renforcé (CEJR)

6. CONCLUSION

Au cours de l'année 2023, les équipes éducatives ont pu poursuivre leur action dans un contexte social préoccupant en début d'année. Nous avons été sollicités sur l'ensemble des champs de l'éducatif et du social, en passant par l'économique, le soutien psychologique ou la santé. Sur tous les fronts les réponses de la Prévention Spécialisée, s'appuient sur un large maillage partenarial. Il traduit la nécessité dans laquelle se trouvent aujourd'hui tous les acteurs de l'action sociale de coordonner leurs interventions pour apporter une réponse globale à des problématiques d'exclusion qui sont multi